
AVIS DE CHANGEMENT D'HEURE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

AVIS VOUS EST DONNÉ QUE :

1. L'assemblée ordinaire de la Régie d'assainissement des Coteaux prévue le 2 septembre 2026 débutera à compter de 11 h 30 au lieu de 16 h 00.

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, CE 27^e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2026.



Jacques Legault, secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Legault, secrétaire, certifie que j'ai affiché l'avis ci-dessus, ce 27^e jour du mois d'août 2026, à l'hôtel de ville des municipalités concernées, en date du 27 août 2026.

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 27^e jour du mois d'août 2026.



Jacques Legault, secrétaire